



PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, à Québec, le 26 janvier 2010 à 10 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
- M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absente :

Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

Le président du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009

Résolution n° E-2010-1

Approuver le procès-verbal de la séance tenue le 17 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

Mémorial du pont de Québec – Acceptation des plans et devis

Résolution n° E-2010-2

Accepter les plans et devis préparés par la firme Atelier 21/Gilles Duchesneau, architecte, pour le projet *Mémorial du pont de Québec*, dossier no 1456-08-PON, daté du 24 octobre 2009.

Procéder à un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions en vue de la réalisation du mémorial Pont de Québec.

Référence : Mémoire du 17 décembre 2009
Responsable : Adjoint à la direction générale

Adoptée à l'unanimité

Avis de cotisation 2010 à la FQM

Résolution n° E-2010-3

Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2010 et payer en conséquence la cotisation annuelle réclamée, au montant de 3 681,30 \$ plus taxes.

Sur réception de l'avis de cotisation, autoriser le renouvellement de l'adhésion de la CMQ à l'Union des municipalités du Québec pour 2010.

Référence : Mémoire du 28 janvier 2010
Certificat du
Trésorier : CT-2010-029
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Orchestre symphonique de Québec – Campagne de dons corporatifs

Résolution n° E-2010-4

Ne pas contribuer à la campagne de financement de l'Orchestre symphonique de Québec.

Référence : Mémoire du 26 janvier 2010
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Grand défi des glaces

Résolution n° E-2010-5

Accorder une commandite de 1 000 \$ à l'événement Grand défi des glaces qui aura lieu entre Québec et Lévis le 6 mars 2010.

Informé l'organisation que pour toute demande d'aide financière future, la participation de la CMQ sera versée en lieu et place des contributions provenant des municipalités. Le montant de la contribution de la CMQ sera alors réévalué en fonction de la portée de l'évènement.

Référence : Mémoire du 20 janvier 2010
Certificat du
Trésorier : CT-2010-031
Responsable : Conseillère en planification du développement économique

Adoptée à l'unanimité

Calendrier 2010 des séances du comité exécutif

Résolution n° E-2010-6

Adopter le calendrier des séances du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2010. Le calendrier pourra être modifié lorsque les circonstances le justifieront.

Référence : Mémoire du 26 janvier 2010
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2010-7

Prendre acte du bordereau d'information en date du 26 janvier 2010 contenant les documents suivants :

- a) Lettre adressée par M. Benoît Massicotte, secrétaire, aux membres du conseil, le 18 janvier 2010, relative à la course en canot du Carnaval de Québec ;
- b) Lettre adressée par M. Benoît Massicotte, secrétaire, aux membres du CCA, le 18 janvier 2010, relative à la course en canot du Carnaval de Québec ;
- c) Lettre adressée par M. Benoît Massicotte, secrétaire, aux administrations municipales, le 15 janvier 2010, relative à la course en canot du Carnaval de Québec ;
- d) Note adressée par M. Marc Rondeau, directeur général, aux membres du comité exécutif, le 26 janvier 2010, relative à des avis au MAMROT et à la CPTAQ.

Référence : Bordereau d'information du 26 janvier 2010
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.


PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF


SECRÉTAIRE